

Maisons-Alfort, le 9 novembre 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
 de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
 relatif à la demande de transfert d'autorisation transitoire  
 de mise sur le marché du produit biocide  
 DECCOCLEANER, AMM n°8200396**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société DECCO IBERICA Post Cosecha Sa de demande de transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **DECCOCLEANER (AMM n°8200396)**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit DECCOCLEANER.

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit DECCOCLEANER est un biocide de type 4 composé de 5% de chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium et de 5% de chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium se présentant sous la forme d'un concentré soluble.

Le chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium et le chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n° 1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'ont pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique des substances actives :	1 - chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium 2 - chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium
N°CAS :	1- 68424-85-1 2- 85409-23-0
Type de produit :	4

**CONSIDERANT**

- Que la préparation DECCOCLEANER dispose de l'autorisation de mise sur le marché n°8200396, en cours de validité au moment du dépôt du dossier de demande de transfert ;
- Que les lettres d'acceptation de transfert d'avril 2008 de la société CEREXAGRI SAS, actuellement détentrice de l'autorisation de mise sur le marché n° 8200396 pour le produit DECCOCLEANER, en cours de validité, et de la société DECCO IBERICA Post Cosecha SA sont recevables;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses émet un avis favorable au transfert de l'autorisation transitoire de mise sur le marché, n°20080024, du produit DECCOCLEANER, déten u par CEREXAGRI SAS à la société DECCO IBERICA Post Cosecha SA.**

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : transfert, chlorure de N-Alkyl diméthyl benzyl ammonium, chlorure de N-Alkyl diméthyl éthyl benzyl ammonium, TP4